

Conservez vos prestations SNAP

Si vous avez entre 18 et 64 ans et ne vivez pas avec un enfant de moins de 14 ans, vous perdrez vos prestations SNAP à moins de satisfaire aux nouvelles règles du gouvernement fédéral. Ces nouvelles exigences en matière de travail s'appliquent aux « adultes valides sans personne à charge » (Able-Bodied Adults Without Dependents, ABAWD).

Si vous ne répondez pas à ces exigences en matière d'emploi, vous ne pourrez bénéficier des prestations du programme d'aide alimentaire supplémentaire (Supplemental Nutrition Assistance Program, SNAP) que pendant trois mois sur une période de trois ans. Nous souhaitons vous aider à continuer à bénéficier du programme SNAP. Vous pouvez conserver vos prestations SNAP en suivant l'une des trois étapes ci-dessous.

Trois façons de répondre aux exigences en matière d'emploi des ABAWD et de conserver vos prestations SNAP :

1. Travail rémunéré ou non rémunéré pendant au moins 20 heures par semaine (80 heures par mois)

Voici quelques exemples :

- Avoir un emploi où vous travaillez au moins 20 heures par semaine ou gagnez au moins 217,50 USD par semaine, même si vous travaillez moins de 20 heures par semaine.
- Effectuer un travail en nature en échangeant vos services contre autre chose que de l'argent pendant au moins 80 heures par mois (par exemple, effectuer l'entretien d'un immeuble en échange d'une réduction de loyer).

2. Acquérir des compétences professionnelles pendant 20 heures par semaine (80 heures par mois) qui peuvent vous aider à gagner plus d'argent.

Voici quelques exemples :

- Effectuer des recherches d'emploi, participer à des ateliers sur la rédaction de CV ou à d'autres formations approuvées par votre district local de services sociaux. Certaines de ces activités peuvent être réalisées en ligne sur des sites web tels que JobZone.labor.ny.gov et dol.ny.gov/virtual-career-center-ind.
- Participer à des programmes de formation professionnelle et/ou à des activités éducatives, notamment des cours universitaires, des certifications ou des programmes de qualification qui vous aideront à vous préparer au monde du travail et à apprendre l'anglais.

3. Services communautaires/bénévolat

- Le nombre d'heures que vous devrez consacrer aux services communautaires ou au bénévolat est calculé en divisant votre allocation SNAP par le salaire minimum de l'État. Par exemple, si vous recevez 300 USD au titre du programme SNAP et que le salaire minimum dans votre région est de 16,50 USD, vous devez effectuer 18 heures de service communautaire ou de bénévolat chaque mois. (300 USD ÷ 16,50 USD = 18 heures).
- Faire du bénévolat ou participer à un programme d'expérience professionnelle (Work Experience Program, WEP) auprès d'organisations locales à but non lucratif ou de service public, telles que des banques alimentaires, des parcs ou des bibliothèques.

***Veuillez informer votre agent si vous participez à l'une de ces activités. Il vous indiquera comment rendre compte de vos activités chaque mois afin de vous aider à conserver vos prestations SNAP.**

Êtes-vous exempté ?

Vous n'avez peut-être pas besoin de respecter les règles de travail ABAWD si :

- Vous avez moins de 18 ans ou 65 ans ou plus.
- Vous vivez avec un enfant de moins de 14 ans.
- Vous bénéficiez de prestations d'invalidité provenant d'une source publique ou privée, telles que les prestations d'invalidité de l'État de New York.
- Vous êtes enceinte.
- Vous souffrez d'un problème de santé physique ou mentale qui limite votre capacité à travailler.
- Vous prenez soin d'une personne handicapée.
- Vous répondez aux règles de travail du programme d'aide temporaire aux familles dans le besoin (Temporary Assistance for Needy Families, TANF).
- Vous percevez ou demandez des allocations chômage.
- Vous participez à un programme de traitement de la dépendance à la drogue ou à l'alcool.
- Vous fréquentez une école, un collège ou un programme de formation au moins à mi-temps (les étudiants peuvent être soumis à d'autres règles d'éligibilité).
- Vous travaillez déjà au moins 30 heures par semaine.
- Vous gagnez déjà 217,50 USD (30 fois le salaire minimum fédéral) ou plus par semaine.
- Vous recevez ou demandez le SSI.
- Vous êtes indien, indien urbain, indien de Californie et/ou autre indien éligible aux services de santé indiens.

***Veuillez informer votre agent si l'une de ces exemptions s'applique à vous.**

Ressources supplémentaires :

Trouvez votre Département des services sociaux (Department of Social Services) local en visitant : <https://otda.ny.gov/workingfamilies/dss.asp>

Trouvez le centre de carrière le plus proche de chez vous en visitant : dol.ny.gov/career-centers